

L'ANDANCOISE – 25 NOVEMBRE 2017

REGLEMENT

1. L'association « AEP ECOLE NOTRE DAME » organise le samedi 25 novembre 2017 une course à pied, une randonnée et des courses enfants essentiellement sur les chemins des communes de Talencieux et Andance

Les formats proposés sont les suivants :

- 12 km de cadets (nés en 2000 et 2001) à masters (vétérans) départ 15h00
- 1,5 km poussins nés en 2006 et 2007*
- 750 m éveil athlétique nés à partir de 2008*

*pour les courses enfants départ à partir de 14h00

- randonnée (de 5 à 10 km)

2. L'épreuve est ouverte aux licenciés FFA ou non licenciés.

Tout Athlète non licencié doit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied, datant de moins d'un an à la date de la course.

Les licenciés d'un autre sport que l'athlétisme tel que le foot, basket, rugby, judo, tennis, etc.... doivent également fournir un certificat médical.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire en plus du certificat médical.

3. Retrait des dossards :

Les dossards sont à retirer à la salle GRASSET d'ANDANCE de 12H00 à 14h00 pour les courses 12 km et de 12h00 à 13H45 pour les courses enfants.

En cas de dossier incomplet ou document justificatif manquant, le participant ne pourra prendre le départ de la course.

4. Dotations / Récompenses :

Pas de dotation financière sur L'ANDANCOISE.

Lots et produits régionaux.

Seront récompensés : les 3 premiers au général ainsi que les 3 premiers de chaque catégorie :

Catégories	Codes	Agés
Vétérans	VE	40 ans et plus
Seniors	SE	De 23 à 39 ans
Espoirs	ES	De 20 à 22 ans
Juniors	JU	De 18 à 19 ans
Cadets	CA	De 16 à 17 ans

La présence des coureurs récompensés est obligatoire sur le podium.

En cas d'absence, les prix sont acquis par l'organisation.

5. Inscription :

Il est possible de s'inscrire par internet sur le site chronospheres.fr avant le 25 novembre 2017 ou sur place le jour de la course entre 12h00 et 14h00.

Pour le bon déroulement de cette journée, merci de respecter ces horaires.

L'ANDANCOISE – 25 NOVEMBRE 2017

REGLEMENT

6. Tarif de l'inscription :

- Parcours du 12 km D+390m : 12 €uros
 - un lot OFFERT pour les 200 premiers inscrits sur chronospheres.com
 - bon cadeau et bon d'achat offert aux 100 premiers inscrits
- Randonnée libre (5 à 10 km, environ 300 d+) : 6 €uros
 - Cadeau souvenir et soupe offerte à tous les randonneurs
- Parcours enfants : GRATUIT
 - Récompense offerte à l'arrivée pour tous les enfants

Inscriptions en ligne sur le site de Chronosphères (www.chronospheres.fr), ou sur place le jour de la course.

7. Sécurité / Secours :

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours par les secouristes de la **CROIX ROUGE** 20 minutes avant le départ, les concurrents se rendent dans l'aire de départ pour prendre connaissances des dernières consignes de course.

8. Matériel Obligatoire :

port d'une réserve d'eau est fortement conseillé sur le 12km ET sur la randonnée **port d'une frontale/dispositif d'éclairage portable est fortement conseillé sur les formats 12 km ET randonnée (le départ est à 15H et la nuit tombe à 17H)**

9. Ravitaillements :

Un ravitaillement liquide est prévu sur le parcours de 12km et sera commun avec le ravitaillement de la randonnée.

Un ravitaillement solide et liquide est également prévu à l'arrivée.

10. Abandon :

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables ou bénévoles de l'épreuve placés tout au long du parcours et remettre son dossard à l'arrivée.

Les coordonnées du directeur de course et de son suppléant seront affichées au retrait des dossards.

11. Désistement :

En cas de désistement avant le jour de la course, fournir un certificat médical aux contacts indiqués sur le site de Chronosphères.com.

Il n'y aura pas de remboursement possible sur place en raison des frais déjà engagés par l'organisation.

12. Chronométrage / classement :

Chronométrage effectué par système de Puces par la société Chronosphères.

Toute puce non rendue à la fin de la course sera facturée 10 euros.

Il sera établi un classement toutes catégories confondues (scratch) et un classement par catégorie.

Pour le bon déroulement du classement, les concurrents devront apporter leurs épingles.

13. Tout litige sera réglé par le comité d'organisation.

L'ANDANCOISE – 25 NOVEMBRE 2017

REGLEMENT

14. En cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier les itinéraires, l'horaire ou d'annuler l'évènement dans un souci de sécurité.

15. Assurance :

Les organisateurs (adhérents ou bénévoles) sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les coureurs participent à cette épreuve sous leur responsabilité et renoncent à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs, quel que soit le dommage subi.

La Responsabilité de l'organisation sera par ailleurs dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (comportement anti-sportif, dégradation ou non respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du directeur de course.

16. Les droits à l'image :

Les concurrents, de par leur participation à l'ANDANCOISE autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayants droits, tels que les média et partenaires, à exploiter les images et vidéo sur lesquelles ils pourraient apparaître.

17. Le règlement :

La participation au L'ANDANCOISE implique la connaissance et l'acceptation expresse du règlement, ainsi que le respect du code de la route en donnant priorité à tout véhicule en circulation sur le parcours.

18. Environnement :

Préserveons l'environnement : une brigade verte assurera le nettoyage du parcours le lendemain de la course.

Néanmoins, tout jet de débris manifeste sera sanctionné par une disqualification pure et simple de la course.

L'inscription à la course vaut acceptation de l'ensemble de ses règles.